



**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES**

---

**Editions CEDA**

**Documents financiers  
et rapports**

**AGM du 10.05.99 SOFITEL**

# **CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES**

## **C.E.D.A.**

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège Social à ABIDJAN PLATEAU  
Immeuble des 60 logements  
Place Aristide Briand  
Abidjan- COTE D'IVOIRE

### **ADMINISTRATEURS**

- **ETAT DE COTE D'IVOIRE**, représenté par :
  - Monsieur Venance KACOU, au titre de représentant du Ministère de la Culture  
*Président Directeur Général*
  - Monsieur Amédée COUASSI-BLE, Chargé de Mission auprès du Premier Ministre  
représentant la Primature
  - Monsieur Norbert ANNEY-KABLAN
  
- **GROUPE ALEXANDRE HATIER** représenté par :
  - Monsieur Antoine DUPONT-FAUVILLE  
*Vice Président*
  
- **LE COMPTOIR IVOIRIEN DES PAPIERS (C.I.P.)** représenté par :
  - Monsieur Victor EKRA
  
- **HMH INTERNATIONAL Inc**, représenté par :
  - Monsieur Hervé FOULON
  
- **LES EDITIONS HATIER** représentées par :

# ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 10 MAI 1999

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 1997/1998 du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.
2. Rapport et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
3. Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes de l'exercice clos 1997/1998.
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 1997/1998.
5. Affectation des résultats de l'exercice 1997/1998.
6. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
7. Renouvellement ou nomination de nouveaux Administrateurs pour les trois prochains exercices à venir, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 Décembre 2002.
8. Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant pour l'année 1999.
9. Adoption des statuts modifiés dans le cadre de l'OHADA.
10. Approbation du transfert du siège social à l'immeuble GYAM.
11. Questions diverses.

# **CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES**

## **C.E.D.A.**

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège Social à ABIDJAN PLATEAU  
Immeuble des 60 logements  
Place Aristide Briand  
Abidjan- COTE D'IVOIRE

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 10 MAI 1999**

#### **ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS**

#### **DE L'EXERCICE 1997/1998**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition après avoir entendu l'ensemble des rapports.

#### **RESULTATS DE L'EXERCICE 1998**

L'activité économique ivoirienne continue à vivre une embellie incontestable, liée aux effets bénéfiques de la dévaluation de 1994. Comme nous le verrons plus loin notre secteur d'activité bénéficie doublement de la situation économique intérieure : directement par l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, indirectement par le fait que, la confiance renouvelée, des marchés passés par appel d'offres ou de gré à gré, tant nationaux que financés par les bailleurs de fonds, ont été débloqués ou sont sur le point de l'être.

La progression de l'activité a été positive. Les prévisions budgétaires ont été tenues et le Chiffre d'affaires de la société a progressé de 16.2% en 1998 par rapport à celui de l'exercice 1997 ramené sur 12 mois.

Quelques nouveaux produits de littérature générale et enfantine, soit purement CEDA, soit en coédition, ont vu le jour. Les attentes du public en la matière pourront être satisfaites, notre image de marque initiale sur ces produits étant rattachée à une qualité dans les thèmes, notre effort portant maintenant sur la présentation.

Les structures de CEDA de l'immeuble des 60 logements, *l'espace enseignants* et le *magasin grand public* ont atteint encore cette année les objectifs que nous leur avons fixés. Les inquiétudes que nous nourrissons à leur sujet (on nous a notifié un avis exigeant notre départ des lieux) ont pu trouver solution dans la même zone au Plateau.

La structure logistique, quant à elle, grâce à des solutions trouvées (générant des investissements nouveaux mais efficaces) s'est montrée à la hauteur des attentes que nous nous étions fixées pendant la période chaude de la rentrée. L'amélioration de nos performances a été sensible et notre clientèle a manifesté sa satisfaction générale.

Pendant l'exercice la mise en chantier d'un *site Internet* CEDA (<http://www.ceda-ci.com>) a été entrepris. Installé sur le Web depuis septembre il vient d'être achevé. Outre une présentation de la société et de son catalogue (auquel est adjoind un moteur de recherche) la possibilité de *commander en ligne* existe désormais.

La fonction de messagerie électronique qui est rattachée à notre raccordement Internet permet de solutionner certains problèmes (éditoriaux, comptables etc.) de communication qui ne manquaient pas de se poser entre CEDA et ses divers partenaires.

Toujours dans le même ordre d'idée, nos actionnaires ont désormais la possibilité de consulter (à l'instar de ce qui se fait pour les grandes bourses occidentales) le cours quotidien des actions cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (B.R.V.M.) d'Abidjan, et notamment celui de l'action CEDA.

## **COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION ET LE BILAN**

### **1. Bilan**

**Les capitaux propres** s'élèvent à 1.032,32 millions de F.CFA au 31 Décembre 1998 contre 831,30 millions de F.CFA au 31 Décembre 1997.

Le **BENEFICE DE L'EXERCICE** apparaît pour F.CFA 220.403.615 somme dont il vous est donné plus loin une analyse succincte.

Au 31 Décembre 1998 le **fonds de roulement** est de 1.104,67 millions de F.CFA et finance donc le stock (737,55 millions F.CFA).

Les **stocks** nets s'élèvent à 436,61 millions de F.CFA au 31 Décembre 1998 contre 348,30 millions au 31 Décembre 1997 soit une augmentation de 25,35%.

Les **clients nets** s'élèvent à 918,73 millions de Francs CFA contre 621,80 millions de F.CFA au 31 Décembre 1997 soit une augmentation de 52%.

### **2. Compte d'Exploitation**

Le **chiffre d'affaires** (4.549,4 milliards de FCFA) est en progression (+16,2%) sur celui de l'exercice antérieur ramené sur la base de 12 mois.

Les **taux de marge** se sont améliorés. La marge brute passe de 1.213,5 millions de F.CFA à 1.297,1 millions de F.CFA.

Parmi les **frais de fonctionnement**, il faut signaler la baisse des frais de personnel (-2,62%) et la progression des services extérieurs (+8,83%) et la diminution des charges diverses (-7,73%).

Les dotations aux amortissements ont été déterminées selon les mêmes principes que pour les exercices antérieurs.

Après paiement des impôts sur les sociétés à hauteur de 145,55 millions de francs CFA (contre 132,03 millions l'exercice précédent) le **bénéfice net** s'élève à 220.403.615 F.CFA contre 256.343.883 F.CFA au 31 Décembre 1998 soit une progression de 7.47% sur une base de 12 mois.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à l'article 32 des statuts, après affectation de la réserve légale, et dans le souci d'une prudence inhérente à une bonne gestion de l'entreprise, il vous est proposé le règlement d'un dividende brut correspondant à 600 F.CFA par action.

L'affectation serait donc la suivante :

Bénéfice	220.403.615
A déduire réserve légale	<u>11.020.181</u>
Disponible	209.383.434
Dividendes bruts à distribuer	<u>55.320.000</u>
Reste au Report à Nouveau	154.063.434
De telle sorte que celui-ci sera créateur de	641.277.274

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1998 aux guichets de la BICICI.

Il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice ainsi que du rapport spécial prévu par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, d'approuver les comptes qui vous présentés et de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion.

# COMMISSAIRES AUX COMPTES & CONSEILS ASSOCIES

C.C.C.A. Audit & Conseil



## CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE

C E D A

Société Anonyme au Capital de F.CFA 461 000 000  
Siège Social : ABIDJAN

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1998

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1998, de la mission que nous a confiée votre Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1997.

Nous avons reçu en temps opportun le Bilan et le Compte des Résultats Nets. Nous les avons vérifiés conformément aux normes généralement admises en matière de révision comptable et nous avons procédé à tous sondages et vérifications jugés adaptés en la circonstance.

23, avenue Chardy - Abidjan (Plateau) - Côte d'Ivoire

01 B.P. 1328 Abidjan 01 - Tél : (225) 21 75 75 / 21 59 35 / 21 21 87 / 22 35 20 - Fax : 21 47 39

MEMBRE DE NEXIA INTERNATIONAL - GROUPE GALAN RAMOLINO & ASSOCIES

S.A. D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU CAPITAL DE 54 400 000 F.CFA

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ET DES COMPTABLES AGREES

R.C. N° 10 32301 - C.C. N° 7802987 L - CN.P.S. N° 000724 T - Régime d'imposition REEL - CDI du Plateau

Votre société a exercé son activité sur une période normale de douze mois contrairement à l'exercice précédent qui était d'une durée exceptionnelle de quinze (15) mois, en application de l'ordonnance N° 97-478 du 4 septembre 1997 agréant les nouvelles dispositions en matière de clôture d'exercice des sociétés de la zone UEMOA, fixée au 31 décembre de chaque année.

Vous aurez à convoquer une Assemblée Générale Mixte pour compléter la mise en harmonie des statuts de votre société conformément aux dispositions de l'OHADA.

Dans le cadre de notre mission nous avons en outre procédé :

1°) A la comparaison par chapitres, en milliers de F.CFA, des Bilans arrêtés aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, dont la présentation est conforme aux prescriptions du Plan Comptable SYSCOA.

2°) A une analyse :

- des variations de l'Actif
- des variations du Passif
- du Fonds de Roulement
- des Engagements Hors Bilan
- du Compte des Résultats Nets.

Nous avons eu connaissance du rapport de votre Conseil d'Administration dont les indications chiffrées n'appellent aucune remarque particulière de notre part.

En définitive, Mesdames, Messieurs, nous certifions que le Bilan et le Compte des Résultats Nets, qui ont été soumis à notre examen, traduisent de façon sincère et régulière les opérations, de la société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de l'exercice écoulé.

¶ Le Commissaire aux Comptes



Ch. MARMIGNON



**CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE**

**C E D A**

**Société Anonyme au Capital de F.CFA 461 000 000  
Siège Social : ABIDJAN**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, c'est-à-dire intervenues soit avec des membres du Conseil d'Administration, soit avec des Sociétés ayant avec la vôtre Administrateurs ou personnel de direction communs.

Votre Conseil d'Administration nous a avisés, au titre de l'exercice 1998 de la convention suivante :

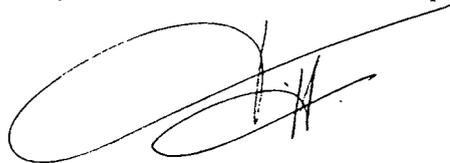
Co-édition depuis 1997 avec H.M.H., portant sur la littérature générale, ayant fait l'objet d'un accord écrit.

Par ailleurs, nous avons constaté la poursuite d'opérations antérieurement approuvées par vos soins, à savoir :

- avec les Editions HATIER pour la coédition de livres scolaires, convention du 27 janvier 1986 adoptée par le Conseil d'Administration du 17 novembre 1986,
- rémunération de fonction de Directeur Adjoint attribuée à un Administrateur,
- rémunération de fonction de direction attribuée au Président du Conseil d'Administration,
- corrélativement, décision de résorber la situation exceptionnelle des comptes d'avances et de débiteurs divers précédemment constaté dans un échéancier approuvé,
- opérations commerciales normales effectuées sans avantage particulier avec des sociétés ayant Administrateurs communs avec la vôtre,
- provision de frais siège à facturer par HATIER au titre de l'exercice, F.TTC 62 640 000.

Il vous appartiendra, conformément à la Loi, de réclamer en séance toutes précisions que vous jugeriez utiles, et de prendre acte du présent rapport spécial.

Le Commissaire aux Comptes



Ch. MARMIGNON



Société :

**CEDA**

**COMPARAISON DES COMPTES DE PRODUCTION ET DE RESULTAT**  
(en milliers de francs CFA)

	<b>1998</b>		<b>1996/1997</b>		<b>DIFFERENCES</b>	
<b>RECETTES</b>						
- Marchandises	4 549 400	97,5%	4 895 027	97,8%	- 345 627	- 7,1%
- Production						
- Prest. de services						
- Product.et immob. récup. prod. ch.						
- Produits accessoires	4 214	0,1%	65 565	1,3%	- 61 351	- 93,6%
- Subventions			39 000	0,8%	- 39 000	- 100,0%
- Autres produits						
- Reprise provisions et amortissements	111 521	2,4%	3 523	0,1%	107 998	
	<u>4 665 135</u>	100%	<u>5 003 115</u>	100%	<u>- 337 980</u>	<u>- 6,8%</u>
					<u>- 337 980</u>	
<b>DEPENSES</b>						
- Achats et frais sur achats consommés	3 252 285	75,2%	3 681 523	79,2%	- 429 238	- 11,7%
- Fournitures extérieures	43 409	1,0%	44 497	1,0%	- 1 088	- 2,4%
- Transports	30 438	0,7%	24 889	0,5%	5 549	100,0%
- Services extérieurs	450 768	10,4%	414 181	8,9%	36 587	8,8%
- Impôts et taxes	25 965	0,6%	23 950	0,5%	2 015	8,4%
- Autres Charges	55 625	1,3%	60 286	1,3%	- 4 661	- 7,7%
- Charges de personnel	324 535	7,5%	333 277	7,2%	- 8 742	- 2,6%
- Dotation aux amortissements et provisions	139 874	3,2%	65 468	1,4%	74 406	113,7%
	<u>4 322 899</u>	100%	<u>4 648 071</u>	100%	<u>- 325 172</u>	<u>- 7%</u>
					<u>- 325 172</u>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>342 236</b>		<b>355 044</b>	7,1%	<b>- 12 808</b>	- 3,6%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>18 803</b>	N.S.	<b>30 145</b>	N.S.	<b>- 11 342</b>	- 37,6%
- Résultat H.A.O.			3 940		- 3 940	100,0%
- Plus (Moins)-values de cession	4 921		- 753		5 674	
- Impôts sur les résultats	- 145 556		- 132 032		- 13 524	10,2%
<b>RESULTAT NET A AFFECTER</b>	<b>220 404</b>	N.S.	<b>256 344</b>	5,1%	<b>- 35 940</b>	- 14,0%
					<u>- 35 940</u>	

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte donne acte au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution des prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires fixe le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 1998 à la somme de 4.200.000 F.CFA (QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS CFA) à répartir en parts égales entre les membres du Conseil.

#### SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du CEDA, en sa séance du vendredi 12 février 1999, après avoir été informé de la décision de l'Etat de Côte d'Ivoire de se dessaisir de 15% des 20% des parts qu'il détient dans la Société, décision qui influe sur la représentation de l'Etat au Conseil d'Administration, propose la réduction des membres de ses Représentants. A cet effet, Monsieur Venance KACOU et Monsieur Norbert ANNEY KABLAN, qui siégeaient au Conseil en tant que Représentants de l'Etat, y entrent à titre privé en leur qualité d'actionnaires. Par ailleurs, le Conseil propose le remplacement du représentant du CIP par celui de BUROTIC représentée par Monsieur Gilles BOUVRON.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte propose l'adoption d'une résolution donnant pouvoir au président pour signer les nouveaux statuts mis en harmonie avec le traité de l'OHADA.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte propose le transfert du siège social de la Société Anonyme CEDA qui se trouve actuellement à l'immeuble des 60 logements au nouveau siège social situé à l'immeuble GYAM.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève de la séance.